

ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, le **14 avril**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **07 avril 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance :

Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGO, F. DREME, G. PONTAROLLO, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, Y. BAUDIN, P. LANGANNÉ, G. FLUTTAZ, J-C. PERCEVAL, C. PEPIN, A. GIMENEZ, J. CHAMOSSET, N. DAVIET, L. DUBOIS, J-M STÉDILE, S. CARTIER, D. DEVULDER, F. MONTAGNON

Absent :

R. DALLEVET, P. AGERON, I. RAVIER, I. PACHECO, V. LEBAILLY, G. BALLANSAT, S. FORNUTO, C. BRUCHE, M. RABATEL

Pouvoirs :

P. AGERON à F. DREME ; I. RAVIER à N. DAVIET ; S. FORNUTO à L. DUBOIS ; C. BRUCHE à J-M STÉDILE

-
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;
- VU** la délibération 2016-79 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2016 relative à la création du Conseil Municipal Jeunes (C.M.J) ;
- VU** la délibération 2023-081du Conseil municipal en date du 04 septembre 2023 portant modification du règlement intérieur et du règlement électoral du C.M.J ;
- VU** la volonté municipale de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes et de favoriser leur implication dans la vie de la commune ;
- ENTENDU** le rapport présenté par Madame Carole BERNIGAUD, adjointe déléguée au Conseil Municipal Jeunes,

Délibération 2025-031 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025

CONSIDÉRANT :

- que le CMJ, composé actuellement de 16 élèves de CM1 et CM2 élus pour un mandat de deux ans, constitue un outil essentiel de sensibilisation à la citoyenneté ;
- que des ajustements sont nécessaires pour améliorer son fonctionnement, en tenant compte des contraintes du calendrier scolaire et des événements extérieurs ;
- qu'il est proposé de modifier la période de présentation et d'élections du CMJ, désormais organisée entre **mai et juin**, avec dépouillement lors de l'assemblée plénière de juin, afin :
 - d'éviter les contraintes de la rentrée scolaire,
 - d'optimiser la durée du mandat effectif des jeunes élus,
 - de permettre une meilleure préparation au **congrès départemental des CMJ de Haute-Savoie** organisé en novembre,
 - et de faciliter la **passation entre élus sortants et nouveaux élus** ;
- qu'il est également proposé de fixer les réunions du CMJ le **mercredi matin**, pour favoriser la participation des jeunes élus sans alourdir leurs journées scolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
23 Majorité		Jérôme CHAMOSSET

APPROUVE la modification du règlement intérieur et du règlement électoral du Conseil Municipal Jeunes de Sillingy, tels que présentés ci-après :

- La période de présentation et d'élection est désormais fixée entre mai et juin de l'année scolaire.
- Les réunions du CMJ auront lieu le mercredi matin.

AUTORISE Madame Carole BERNIGAUD, adjointe en charge du CMJ, à mettre en œuvre ces ajustements avec les établissements scolaires concernés et les services municipaux.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT

Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération 2025-031 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025